



travaux sur chemin en indivis

Par **MJ43**, le **23/09/2025** à **02:03**

bonjour

mon voisin viens de me mettre devant le fait accompli il va faire goudronner un chemin que nous avons en indivis il est majoritaire aux 2/3 et je n'ai rien à dire qu'à payer est ce normal?

Par **beatles**, le **23/09/2025** à **09:23**

Bonjour,

Votre chemin étant en indivision forcée ([Cass. 3e Civ., 12 octobre 2010, pourvoi n° 09-12.082](#)) le régime de l'indivision de droit commun ne s'applique pas en particulier les articles 815-2 et 815-3 du Code civil ([Cass. 3e Civ., 11 décembre 2007, pourvoi n° 06-16-642](#)).

Cdt.